



Problème après résiliation de bail

Par **Ben**, le **08/03/2011** à **11:44**

Bonjour, je vous écrit ce mail afin d'avoir quelques renseignements me concernant. Je vous explique mon cas: j'ai emménagé dans une maison en novembre 2007 en signant un bail de 3 ans. En avril 2010 j ai reçu un courrier de mon propriétaire me disant qu'il ne souhaitait pas renouveler le bail car il comptais emménager lui meme dans sa maison. Au cours de ces trois ans je n'ai pas eu d'augmentation de loyer. J'ai quitter la maison comme convenu en novembre 2010 a la fin du bail. Un mois après avoir quitté les lieux mon ancien propriétaire m'adresse un courrier me réclamant le delta des loyer des 3 années précédentes par rapport a l'indice de l'immobilier. J'aurais deux questions a vous poser: premièrement est ce que mon ancien propriétaire a le droit de me réclamer ces hausses après résiliation du bail et deuxièmement, vu qu il a le droit de résilier le bail afin d'y habiter, lui ou l'un de ses proches, quel est le délais pour qu'il y ammenage? (la maison est toujours inhabitée au jour d'aujourd'hui). Merci de vos réponses. Cordialement.

Par **mimi493**, le **08/03/2011** à **14:50**

attention aux spamsrnrnOui, il a le droit de revenir sur les augmentations de loyer que vous avez oublié de faire.rnIl doit emménager dans le logement à l'issue du bail ou des travaux.